Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1146

Artikel: Criminalité : surenchère sécuritaire
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011788

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NEUCHÂTEL

Dépenses et recettes

AUSTÉRITÉ

Rares sont les fonctionnaires cantonaux qui toucheront la pleine compensation du renchérissement en 1994, ou alors le salaire sera amputé d'une contribution de solidarité. Selon les projets de budgets pour 1994, seuls les cantons de Zoug et d'Appenzell-Rhodes intérieures ne prévoient aucune mesure d'économie sur les salaires ou sur la compensation du renchérissement (les projets de Schwytz, des Grisons et du Tessin ne sont pas encore connus).

Huit cantons, parmi lesquels tous les romands à l'exception du Valais, prévoient une diminution du nombre de fonctionnaires et quatre ne verseront aucune compensation du renchérissement (ZH, SO, AG, VS). Dans plusieurs cantons, l'augmentation annuelle de salaire est aussi remise en question.

(*jg*) Tous les cantons cherchent à réduire leur déficit. Le canton de Neuchâtel vient à son tour de proposer un paquet de 11 mesures destinées à améliorer sa situation financière. Deux propositions portent sur les recettes: une non-compensation de la progression à froid pour 1994 et une prolongation de la contribution aux mesures de crise. Cette dernière portait sur un montant égal à 2% de l'impôt sur le revenu en 92 et 93. Le conseil d'Etat propose de la maintenir en 94. La compensation de la progression à froid s'effectuait sur la base de l'indice des prix à la consommation.

La répartition de l'effort demandé aux contribuables répond d'assez près aux nécessités de la solidarité. Ceux qui ont un revenu aident les laissés pour compte de l'économie (mesures de crise) et ceux qui ont pu bénéficier d'augmentations de salaire en abandonnent une part plus importante (progression à froid).

Du côté des dépenses, deux catégories sont visées: les charges de personnel et les subventions. En ce qui concerne les salaires, le dispositif prévu est assez singulier: les traitements de base, définis en 1991, sont réduits de 2,5%, mais l'indexation est maintenue. Les augmentations accordées en 92 et 93 sont appliquées à ce nouveau montant et permettent d'établir un salaire fictif pour 93. Celui-ci servira à son tour de base de calcul pour l'indexation de 94, puis de 95. L'idée est astucieuse. Au retour des beaux jours, il suffira de revenir à la base de 91 pour calculer le manque à gagner des fonctionnaires et proposer des mesures de rattrapage... qui risquent de ponctionner sérieusement la caisse du canton si la reprise se fait attendre ! Mais un étalement est ensuite possible. Par solidarité, le Conseil d'Etat demande que cette mesure soit aussi appliquée aux institutions para-étatiques subventionnées.

Les coupures dans les subventions constituent l'autre frein aux dépenses proposé par le canton: réduction de 10% des subventions versées aux communes et aux institutions, des exceptions restant possibles. Il s'agit là d'un classique de la vie politique suisse: on se défausse sur l'échelon inférieur. On peut aussi considérer qu'il n'y a pas de raisons de maintenir le niveau des subventions si l'on est soi-même contraint de faire des économies. Le canton de Neuchâtel cherche de toute évidence à répartir au mieux les efforts inévitables. Une potion amère suscite toujours des grimaces, mais elle est tout de même plus supportable si l'on sait que tout le monde devra la boire. ■

CRIMINALITÉ

Surenchère sécuritaire

(*jd*) Les partis bourgeois n'ont pas résisté à la tentation. Ils ne craignent plus désormais d'affronter ouvertement l'extrême-droite nationaliste, automobiliste et liguarde sur le marché politiquement juteux des craintes populaires. Malheureusement leur parade ne se démarque pas suffisamment des propos simplistes et dangereux de leurs concurrents populistes.

Les démocrates du centre ont ouvert le feu avec le lancement d'une initiative populaire restrictive en matière d'asile. Au cours de l'été les présidents radical et démocrate-chrétien ont emboîté le pas avec des propositions aussi musclées qu'irréalistes.

Des requérants délinquants, on passe maintenant à la criminalité en général et à la nécessaire riposte qu'elle appelle. La semaine passée les trois partis ont signalé en chœur leur préoccupation à ce sujet. Certes chacun évoque la prévention et le dialogue qui doivent immuniser le terrain social contre la délinquance. Mais les mesures concrètes portent d'abord sur la répression: augmentation des effectifs policiers et de la capacité des établissements pénitentiaires.

S'il est normal et souhaitable que des partis gouvernementaux s'emparent des thèmes qui préoccupent prioritairement l'opinion, on attend d'eux qu'ils les analysent avec soin, qu'ils prennent leurs distances d'avec les idées reçues et proposent des solutions différenciées, aptes à combattre le mal à la racine. Non pas qu'on puisse espérer une société exempte de violence; mais tant qu'à mettre en œuvre des moyens financiers supplémentaires, qu'ils visent au moins l'efficacité la plus grande et non l'illusion de sécurité que peuvent éveiller la vue de l'uniforme et la multiplication des prisons.

Deux pistes de réflexion que nous suggère l'actualité et non sans rapport avec la question de la sécurité, où l'on aimerait voir ces partis s'engager concrètement.

Aux Etats-Unis, on estime qu'un pourcent de chômage supplémentaire provoque annuellement 18 000 décès par infarctus, 110 000 délits contre la propriété, 31 000 agressions dont 760 mortelles. Chômage et insécurité, pour les sans-emplois et pour les autres.

En Suisse, la Ligue uranaise contre la tuberculose s'inquiète de la progression rapide des maladies pulmonaires — 42% en six ans — dans le canton, qu'elle impute au trafic de transit. Un diagnostic attesté par une étude autrichienne portant sur les riverains du col du Brenner. La sécurité, c'est aussi le droit à l'intégrité corporelle et la lutte contre les violences engendrées par le libre-échange. ■